

Qu'est-ce que le CPOM ?

Le CPOM, Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, vise à mettre en œuvre les politiques publiques nationales, régionales et départementales qui tiennent compte des enjeux du Projet Régional de Santé et du Schéma Départemental de l'Autonomie. L'Adapei de l'Orne, association de loi 1901 et organisme gestionnaire des Etablissements et services médicaux sociaux, au travers des pôles Hébergement, Enfance et Travail protégé, intervient dans de nombreux domaines : l'éducation, l'habitat, l'emploi, l'inclusion en milieux protégé, adapté et ordinaire, le vieillissement et la grande dépendance.

Les enjeux du projet régional de Santé

L'objectif du CPOM est de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des personnes en situation de handicap par le **décloisonnement d'activités multiples et complémentaires, de parcours et de partenariats renforcés**. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, leur accès à la santé et à l'autonomie grâce à une plateforme de services dédiée.

Le Projet régional de Santé veille à faire évoluer l'offre d'accompagnement du handicap vers un parcours global alliant prévention de la perte d'autonomie, précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale.

Les enjeux du schéma départemental

Le CPOM organise, au travers du Schéma Départemental de l'Autonomie, une prise en charge individualisée et coordonnée de la personne en situation de handicap en lien avec les acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux du territoire.

Le CPOM a pour objectif :

- **de coordonner les interventions, de favoriser l'autonomie des personnes vulnérables par un dispositif d'accompagnement au domicile** grâce notamment aux services spécialisés tels que le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).
- **de soulager les proches aidants par le renforcement de l'offre de répit pour les aidants, d'adapter et de diversifier l'offre d'hébergement médico-social pour fluidifier les parcours des usagers.**

Ses missions consistent notamment à étayer les parcours de vie des usagers, de favoriser leur fluidité et garantir l'absence de rupture.

Les mesures mises en œuvre sont :

- l'augmentation de l'offre de service SAVS,
- le renforcement de l'activité de l'accueil de jour en foyer de vie,
- le développement de places d'accueil temporaire, d'urgence ou séquentiel en établissements,
- l'adaptation des accompagnements et services à l'avancée en âge des personnes en situation de handicap,
- l'adaptation de l'offre pour répondre aux choix de vie des personnes en situation de handicap.

L'accueil à temps partiel des travailleurs d'Établissement et service d'aide par le travail (Esat) en foyer, la reconstruction des structures d'hébergement et d'accueil diversifié comme le complexe Saint-Roch à Argentan en sont des illustrations.

L'Adapei promeut de plus en plus l'élaboration de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles **par la mise en place de groupes de parole (pair-aidance), d'offres de répit, de formation commune des professionnels et des parents.**

Les orientations stratégiques du CPOM

VERS DES PARCOURS INCLUSIFS EN MILIEU SCOLAIRE

Pour faciliter l'inclusion des enfants et des jeunes, et afin de favoriser le repérage, le diagnostic et la mise en place d'interventions précoces, l'Adapei de l'Orne collabore étroitement avec les acteurs du territoire : Protection maternelle infantile, structure de la petite enfance, Centre d'action médico-sociale précoce, Centre médico-psychologique pédagogique, Centre psychothérapique de l'Orne, Centre ressources Autisme, acteurs sanitaires, familles.

L'association développe un accompagnement individualisé et coordonné avec l'Éducation nationale via des unités d'enseignement externalisées, y compris en maternelle et élémentaire. Ses Instituts médico-éducatifs participent aux expérimentations de Pôle inclusif d'accompagnement localisés initiées par l'Éducation nationale dans chaque académie. L'association développe aussi l'accès à l'apprentissage.

VERS DES PARCOURS INCLUSIFS VIA L'EMPLOI

L'Adapei de l'Orne travaille à l'insertion professionnelle des personnes vulnérables avec CAP Emploi et les services publics de l'emploi. Elle construit un parcours d'accompagnement vers l'emploi, pour les 16/25 ans, partagé avec les SPE (Mission locale, Cap Emploi...) et autres acteurs du champ sanitaire et social, incluant la possibilité des allers-retours entre structures. L'association développe l'emploi accompagné pour ses personnes en situation de handicap. Enfin, elle participe au parcours d'accompagnement individualisé favorisant l'accès à l'emploi en milieu ordinaire à partir de l'Esat.

VERS DES PARCOURS INCLUSIFS VIA LE LOGEMENT ET L'HABITAT

L'habitat inclusif permet aux personnes en situation de handicap de choisir un habitat en milieu ordinaire et de faciliter leur quotidien grâce à la mise en commun d'un projet de vie social et partagé. Cette alternative entre logement autonome et établissement constitue un des volets majeurs du parcours inclusif. L'Adapei de l'Orne développe de nouveaux projets et prestations en ce sens. La rénovation de logements en studios d'apprentissage sur le site du complexe de la Rose des Vents à Valframbert, la mise en place de logements à Écouves avec un accompagnement renforcé par la présence d'une maîtresse de maison font partie du dispositif.



Un autre complexe sortira de terre à l'horizon 2023, sur le site Saint-Roch à Argentan. Il permettra une meilleure fluidité de parcours pour toutes les personnes en situation de handicap dépendant de la zone géographique d'Argentan. La refonte architecturale prévoit la création d'un foyer d'hébergement avec une capacité d'accueil de 20 places, d'un foyer de vie pour 21 places dont 5 places d'accueil de jour et 1 place d'hébergement temporaire et l'accueil des antennes locales du SAVS et du Sessad (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) de l'Association. L'objectif est d'accompagner les différents publics à différents stades de déficience et de dépendance.

Le CPOM en chiffres

Agence régionale de Santé

Base budgétaire reconductible à l'entrée du CPOM le 01/01/2021 : 20 084 631 €

Base budgétaire en fin de CPOM au 31/12/2025 : 20 220 421 € - hors taux d'évolution

ESMS concernés : Sessad, les IME, les MAS et Unisat 61 qui regroupe les Esat.

Les actions significatives concernent notamment :

- la restructuration et l'internalisation de la restauration sur 2 sites d'Unisat 61, le site de la Frémondrière à L'Aigle et le site du Bocage à Flers ;
- la mise en place de l'EMAD (Equipe mobile à domicile) ;
- la mise en place de séjours de répit à l'IME La Passerelle en phase test.

Conseil départemental de l'Orne

Base reconductible à l'entrée du CPOM : 8 577 595 €

Base budgétaire en fin de CPOM au 31/12/2025 : 8 982 309 € - hors taux d'évolution

ESMS concernés : FH, FV, SAVS

Les actions significatives concernent notamment :

- la mise en place du service Logeac (logement accompagné sur Alençon) ;
- la construction d'un foyer de vie et d'un foyer d'hébergement sur Argentan ;
- les actions transversales telles que le déploiement du Système d'Information.